



ADMINISTRATION MUNICIPALE

HÔTEL DE VILLE, LE 18 FEV. 2020

LE MAIRE DE LA COMMUNE SAINT BENOIT

A

Monsieur le Préfet de La Réunion  
Hôtel de la Préfecture  
1, rue de la Messagerie  
CS 51079  
97404 SAINT-DENIS CEDEX

Lettre recommandée avec accusé de réception .....

*Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme*

*Service Plan Local d'Urbanisme*

N / RÉF : ..... 77 ..... /2020/PLU/JMR/SB

**Objet** : Notification de la Délibération N°005-02-2020 en date du 06 février 2020 portant approbation de la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Benoît

Monsieur le Préfet,

Par la présente, je vous informe que par la délibération N°005-02-2020 en date du 06 février 2020, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Benoit a approuvé la révision générale de son Plan Local d'Urbanisme.

Ainsi, je vous transmets en pièces-jointes, la délibération susvisée ainsi que ses annexes, parmi lesquelles figure l'intégralité du dossier de PLU en version dématérialisée (CD-ROM ci-joint).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations distinguées.

*trien Cordialement*

Le Maire,

Pour le Maire et par délégation,  
Le deuxième vice-  
délégué à l'Aménagement du Territoire  
à l'Urbanisme et l'Habitat  
Equipements structurants, Agriculture

Gérard PERRAULT

